

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mademoiselle Jessica FRENET est désignée pour remplir cette fonction et procède à l'appel des conseillers.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur l'inscription de cinq points supplémentaires à l'ordre du jour, suivant la procédure d'urgence :

- Délibération visant à autoriser le renouvellement du marché de travaux de réparation, d'aménagement d'accotements et d'espaces publics passé avec la société SOBATRAP
- Délibération relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'ADECS pour l'année 2012
- Convention relative à l'accueil sur le territoire de Petit-Bourg de la grande nuit du carnaval le vendredi 17 février 2012
- Aide pour les étudiants : stage de formation à l'étranger
- Création de maisons d'assistants maternels

Le conseil approuve l'inscription de ces cinq points à l'unanimité.

L'ordre du jour se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR :

- 1.** Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2011
- 2.** Présentation du projet d'aménagement de la plage de Viard
- 3.** Ouverture de crédits pour la section d'investissement
- 4.** Convention de partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association Groupe Carnavalesque K'CHLA
- 5.** Convention de partenariat entre la ville de Petit-Bourg et l'association SYNERGIE CARAÏBE